



Gros entretien et la rénovation des moteurs des appareils de voie Métro

AVENANT N°1

N° du contrat

M	2	0	2	3	-	0	1	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240404-20240403-8-7D-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Avenant n°1

ENTRE

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur **Jean-Michel LATTES**, son Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 03 avril 2024,

et désigné dans ce qui suit par les mots « Tisséo Collectivités » ou « le maître d'ouvrage ».

D'UNE PART

ET

Tisséo Voyageurs, Etablissement Public Industriel et Commercial, représenté par Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, son Directeur Général, agissant en vertu de la résolution n°1.7 du 31 août 2023,

et désignée dans ce qui suit par les mots « Tisséo Voyageurs » ou « le titulaire ».

D'AUTRE PART

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240404-20240403-8-7D-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Par délibération n°D.2023.02.08.3.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le Contrat de Service Public 2023-2029 (CSP) entre Tisséo Collectivités et la Régie Tisséo Voyageurs pour l'exploitation des services de transports publics urbains et services connexes de mobilités de l'agglomération toulousaine.

Le contrat a pris effet au 1er avril 2023 pour une durée de 6 ans et 9 mois.

L'article 35.5 du CSP prévoit la possibilité de confier par contrat distinct et par attribution directe, à la Régie Tisséo Voyageurs la réalisation de prestations de fournitures et/ou de services en application des dispositions issues de des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour la réalisation de ces prestations, selon les dispositions issues de l'article L. 2521-2 du code de la commande publique, la Régie pourra recourir à la sous-traitance, sous réserve de faire accepter chaque sous-traitant et agréer leurs conditions de paiements par l'Autorité Organisatrice dans le respect de l'article 3 de loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

La Régie percevra une rémunération spécifique à la réalisation des prestations objets de ces marchés, dans les conditions déterminées par ces derniers.

En application de ces dispositions, par délibération n°D.2023.06.28.6.9 en date du 28 juin 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités a signé le marché M2023-0118 avec Tisséo Voyageurs pour réaliser l'opération pour le gros entretien et la rénovation des moteurs des appareils de voie Métro.

Les moteurs des appareils de voie sont des équipements permettant de basculer les aiguillages afin que les rames puissent effectuer les changements de sens de circulation aux terminus ou lors de mises en place de services provisoires. Tisséo Collectivités prévoit le remplacement échelonné sur 2023/2027 des moteurs des appareils de voie des deux lignes de métro de manière à fiabiliser leur fonctionnement tout en répondant à un problème d'obsolescence.

Le présent marché a pour objet l'opération de gros entretien et de rénovation des moteurs des appareils de voie du Métro, soit la fourniture et pose de 8 moteurs de la ligne A pour 2023.

Ce marché a été conclu pour une durée de 12 mois pour un montant total de 287 748, 00 €HT.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant, sans incidence financière, a pour objet :

- de prolonger la durée du marché de 6 mois, portant ainsi la durée globale à 18 mois afin de finaliser l'opération.

ARTICLE 2 - Dispositions diverses

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation. Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240404-20240403-8-7D-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Fait à Toulouse, le

En un exemplaire original,

Pour Tisséo Collectivités

Jean-Michel LATTES
Président

Pour Tisséo Voyageurs

XXXX

XXXX

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240404-20240403-8-7D-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024